Les jeux de boule à l'Exposition de Tourcoing

Lannoy, le 28 juin 1906.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Un groupe de bouleurs de la société établie chez M. Delmarquette, sollicitent de votre amabilité habituelle par la voie de votre estimable et si répandu journal, de bien vouloir attirer l'attention de MM. les membres composant la Commission du *Concours du jeu de boule à l'Exposition de Tourcoing*.

Ceci dans l'unique but d'user de sévérité envers les auditeurs qui, contrairement aux règlements, s'introduisent dans le jeu.

En outre de veiller d'une façon sérieuse et très stricte à ce que ne se présente plus le fait de dimanche dernier, où des spectateurs favorisés involontairement c'est possible, projettent, par des glissades de pieds, dans la bouloire, des graviers dont sont recouverts les accottements qui forment trottoir de chaque côté du jeu.

Ceci est très préjudiciable aux partis combattants, soit par l'arrêt, ou saut de la boule, constatation faite en toute *franchise et impartialité*.

Il est urgent dans l'intérêt général de ce que la Commission use de l'application des règlements.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations, avec nos remerciements anticipés.

Un groupe de francs bouleurs.

A propos des chiens attelés

Tourcoing, le 28 juin 1906.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

Permettez-moi de solliciter de votre bienveillance l'insertion des quelques lignes suivantes : Loin de blâmer l'arrêté préfectoral qui permet d'utiliser les chiens comme animaux de trait, je suis le premier à reconnaître que ces intelligentes bêtes peuvent rendre de grands services et c'est précisément ce qui me les fait sympathiques. Mais, permettez que je m'élève contre les abus que motive cette tolérance.

En effet, ne voit-on pas à chaque instant de malheureux chiens brutalisés avec la dernière cruauté tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas fournir l'effort qu'on leur demande et qui est le plus souvent au-dessus de leurs forces ?

Qu'un chien solide, bien harnaché, aide son maître à gagner sa vie, c'est normal, puisqu'il est convenu que le chien est l'ami de l'homme ; mais je ne crois pas être taxé de sensiblerie en m'apitoyant sur le sort des pauvres toutous qui, le cou meurtri par une corde, muselés à la diable, traînent des fardeaux beaucoup trop lourds pour eux et reçoivent comme encouragements des coups de pieds et du bâton.

N'y a-t-il pas une réglementation sévère pour réprimer ces sortes d'abus ? Si oui, qu'on l'applique, sinon qu'on la crée.

Je suis certain, en écrivant ceci, d'être approuvé par les gens qui estiment qu'il n'est pas de la dignité d'un homme de faire inutilement mal aux bêtes, et qu'on est bien près d'aimer ses semblables quand on aime les animaux.

Dans l'espoir que cette réclamation ne sera pas vaine, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Un ami des bêtes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

UNE ORDINATION A CAMBRAI

Le 8 juillet prochain seront ordonnés prêtres :

MM. Beun Marcel, d'Hazebrouck ; Bollengier Henri, de Les Moëres ; Buisine Paul, de Steenwerck ; Bury Charles, d'Avesnes-les-Aubert ; Cazin Paul, de Borre ; Couillard Victor, de Saint-Souplet ; Coulmon Gustave, de Cambrai ; Couvreur Daniel, de Raymondé ; Crincket Jules, de Merville ; Debay Albert, de Montigny-en-Ostrevent ; Degraeve Paul, d'Eecke ; Delplanque Pierre, de Roubaix ; Despinoy Henri, de Marcq-en-Barœul ; Dierman Léon, d'Ebblinghem ; Doudermy René, d'Oxelaere ; Dupont Léon, de Roubaix ; Evrard Georges, de Valenciennes ; Genie Fernand, de Berlaimont ; Heloire François, de Beaumont ; Herlem Charles, de Saint-Hilaire-les-Cambrai ; Lecroatre Henri, de Wasquehal ; Leman Henri, de Roubaix ; Leman Léon, de Roubaix ; Marcant Charles, d'Estaires ; Mullet Camille, d'Oxelaere ; Piat Achille, de Roubaix ; Pinte Jules, de Loos ; Singer, de Doulieu ; Vermeerch Lucien, d'Hondeghem ; Woets Joseph, de Malo-les-Bains.

TOURCOING. — *Bénédiction d'un drapeau.* — En l'église du Blanc-Seau, aura lieu la bénédiction solennelle du drapeau de la Jeunesse Catholique du Blanc-Seau, le dimanche 1er juillet, à dix heures, pendant la grand'messe.

Une allocution de circonstance sera prononcée par M. l'abbé Mamil, directeur général de la Jeunesse Catholique de Tourcoing.

Le Comité fédéral de la Jeunesse Catholique invite tous les sociétaires de Tourcoing et des cantons à assister à la cérémonie.

—— *Paroisse du Sacré-Cœur.* — Le salut de clôture de l'Adoration du Sacré-Cœur, le dimanche 1er juillet, aura lieu au salut de six heures, et non après les vêpres de trois heures, comme il a été annoncé par erreur.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 28 juin 1906

Présidence de M. Sée, vice-président.

UNE RIXE. — Le 16 avril, au cabaret de Mme Marie Deskauvages, femme Delbecque, rue de l'Abeille, à Wasquehal, une dispute éclata entre des consommateurs, la famille Depauw et la famille Vankinkerlen. Deux sept personnes sont poursuivies pour coups réciproques : Florimond Depauw, 27 ans, tisserand à Wasquehal, et sa femme, Florentine Audenboone, 22 ans ; Pierre Vankinkerlen, 39 ans, journalier à Wasquehal ; sa fille, Josephine Vankinkerlen, 17 ans, et l'ami de cette dernière, François Tissens, 22 ans, journalier à Roubaix. Le Tribunal, après de longs débats, acquitte la femme Depauw, Pierre et Joséphine Vankinkerlen ; il condamne Florimond Depauw à 16 francs d'amende avec sursis ; François Tissens à 50 francs d'amende.

VOL D'UN PORTE-MONNAIE. — Le 15 avril, vers huit heures du soir, le nommé Jérôme Deradt a pénétré chez Mme Hélène Deschryver, femme Delyvenne, à Hem, et y a dérobé un porte-monnaie. Un mois de prison à Deradt.

MÉCONTENT que son amie, Maria Vandenbroucck, l'ait quitté pour aller demeurer à Hem, au hameau du Petit-Lannoy, Eugène Lesire, 22 ans, journalier à Hellemmes, est allé la rouer de coups. Il encourt quinze jours de prison.

LE TRIPLE DES PRISONNIERS. — Tandis que les gendarmes de Roubaix conduisaient à Lille le convoi habituel des prisonniers, Jules Vandamme s'avança vers une femme qui était arrêtée et la menaça de la tuer à sa sortie de prison. Les gendarmes voulurent l'écarter ; il les injuria grossièrement. Poursuivi pour outrages, Vandamme est condamné à dix jours de prison.

BIZARRES FRAUDEURS. — Le 25 juin, vers huit heures moins le quart du matin, les douaniers de service aux Basses, sur le territoire de Wattrelos, voyaient passer deux individus, d'allure louche ; ils les visitèrent et remarquèrent que ces individus avaient fourré dans leurs chaussures 2 kil. 500 de café vert, espérant, par ce procédé, le frauder en toute sécurité. Mais quel bon café cela eût fait ! Se voyant pincés, les deux individus prirent la fuite ; on rattrapa l'un d'eux, Jules Vandenbroucck, 19 ans, bâcleur à Roubaix, qui encourt deux mois de prison et 500 francs d'amende.

A LA CLOCHE DE BOIS. — Léon Cottereau et sa femme, Augustine Haeck, habitaient en garni dans une chambre du cabaret de Rosalie Reynaert, rue des Longues-Haies, à Roubaix. Par une belle nuit, ils disparurent, emportant des gravures, des draps et des clefs qui ne leur appartenaient pas. Augustine Haeck est acquittée ; Léon Cottereau encourt, par défaut, un mois de prison.

AUDACIEUX VOLEUR. — Célestin Biot, 49 ans, peigneur à Roncq, se promenait ces jours derniers à Lille ; il aperçut la voiture à bras de M. Louis Valraet, marchand des quatre-saisons, que celui-ci avait abandonnés quelques instants pour pénétrer dans une boutique. Biot prit la balladeuse, et s'en alla tranquillement. Il avait déjà vendu la balance et les poids quand on le rattrapa. Cet individu, qui a déjà encouru plusieurs condamnations, s'entend infliger six jours de prison.

ENTRE VOISINS. — Deux familles voisines, les Van Eenoo et les De Baere, à Linselles, vivent en mauvaise intelligence. Un beau jour, Charles Van Eenoo, passant devant la maison de ses ennemis, envoya dans leur fenêtre une brique qui produisit l'effet désastreux que l'on devine. Mme De Baere, née Léonie Dhont, prétend même qu'il serait entré dans la maison « comme un fou furieux », l'aurait saisie à la gorge, jetée à terre et même menacée d'un couteau. Le Tribunal ne considère nullement comme établies les violences ; mais il condamne Van Eenoo, comme coupable de bris de clôture, à 16 francs d'amende.

UN PICKPOCKET AUDACIEUX. — Le jeudi 21 juin, une bande de pickpockets se rendait à Mouveaux, pour assister à un enterrement où tout faisait prévoir que l'assistance serait nombreuse. Ils entrèrent dans l'église Saint-Germain et procédèrent du brouhaha pour opérer. L'un d'eux, Alexandre Roch, 31 ans, tailleur d'habits à Gand, fut pris en flagrant délit, au moment où il dérobait le porte-monnaie de Mme Yve Roussel. Roch, 26 ans, tuilier à Mouveaux, Roch, est un repris de justice, expulsé de France. Aussi, le Tribunal se montre-t-il sévère à son égard et le condamne-t-il à 1 an et 1 jour de prison.

PROCÈS DE PRESSE. — Plusieurs procès en diffamations qui figuraient à l'audience de mercredi ont été renvoyés au 26 juillet, en raison du projet de loi d'amnistie déposé sur le bureau du Parlement. Parmi ces affaires, était une instance engagée par M. Foulon contre M. Sion, imprimeur à Roubaix.

GRAVE AGRESSION CONTRE LES DOUANIERS. — Le 8 mai dernier, vers 1 heure de l'après-midi, des douaniers de service à Wattrelos étaient l'objet d'une grave agression de la part des fraudeurs. Ils passaient pavé de Paradis, vers une heure moins le quart, quand ils aperçurent, venant par le sentier Renard, le nommé Herman Devlieger, 21 ans, journalier à Herseaux, contrebandier bien connu, déjà condamné huit fois et expulsé de France. A leur vue, Devlieger lâcha ses chiens qui s'enfuirent en Belgique et lui-même se sauva en sens inverse. Aux appels des préposés qui déchargeaient leurs armes pour attirer l'attention de leurs camarades, le douanier Foures, embusqué non loin de là, accourut et le rattrapa à la carrière Hauvel. Il le maintenait solidement et avait pu le désarmer d'un gros gourdin qu'il tenait à la main. A ce moment, des ouvriers de l'usine Kuhlmann sortaient du travail ; attirés par le bruit de la lutte, ils accoururent sur le champ de bataille et l'un d'eux, Jules Vanmeenen, 18 ans, apprêteur, demeurant à Wattrelos, Vieille-Place, rue des Fleurs, ramassa le gourdin qu'il remit à Devlieger, lequel en frappa le douanier vigoureusement en pleine figure, lui faisant une assez grave blessure.

Tels sont les faits qui amènent Devlieger et Vanmeenen sur les bancs de la police correctionnelle. Devlieger, qui nie énergiquement et prétend au contraire être une victimes des douaniers, encourt une condamnation à 16 mois de prison et à 2 amendes de 500 francs. Vanmeenen s'en tire par un mois de prison avec sursis et deux amendes de 500 francs.

IMPORTANTE AFFAIRE DE FRAUDE. — Une importante entreprise de fraude a été découverte en gare d'Armentières. Le service des douaniers s'aperçut que des expéditions de tabac belge étaient faites vers l'intérieur de la France de la façon suivante : on apportait d'énormes ballots de toile, ainsi déclarés, à expédier à Paris, à Rouen, à Lyon, et...., à l'adresse d'un colporteur ambulant, dans des auberges. Ces ballots contenaient d'énormes quantités de tabac, variant de 200 à 250 kil. L'expéditeur a été découvert ; c'est un nommé Léon Leroy, 31 ans, domestique, qui est condamné à 6 mois de prison avec sursis et à 17.625 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Daniel Depoot, 17 ans, aiguiseur à Bondues, rue du Moulin, fraude de 760 gr. de tabac haché et de 450 gr. d'allumettes, valeur 10 fr. 30, à Wattrelos, le 21 juin, vers dix heures et demie du matin, 3 jours de prison avec sursis et 500 fr. d'am. — Alexandre Félix, 16 ans, mineur à Templeuve, fraude de 2.500 grammes de tabac, de 40 cigarettes et de 900 allumettes, le 29 mai, vers sept heures trois quarts du soir, à Bachy, rendu à ses parents, 500 fr. d'amende. — Le Tribunal rend également à ses parents, tout en lui infligeant 500 fr. d'am., le jeune Edouard Rys, 16 ans, journalier à Lannoy, rue des Hauts-Jardins, surpris le 9 juin, vers dix heures trois quarts du matin, à Sailly-lez-Lannoy, hameau du Triez, avec 12 kil. de café vert. — Le jeune J.-B. Bernard, 11 ans, écolier à Chéreng, conduisait le 16 mars, vers huit heures et demie du matin, un chien de forte race destiné à être chargé de fraude en Belgique, quand les douaniers le surprirent au sentier André, à Baisieux ; il est rendu à ses parents ; mais comme il a avoué qu'il conduisait là ce chien pour le compte d'un individu de Chéreng, Louis Ochin, 47 ans, ce dernier encourt, pour complicité de fraude, 6 jours de prison avec sursis et 500 fr. d'amende. — Emile Warzelle, 47 ans, colporteur, mendicité, 2 mois. — Deux mois également, pour mendicité à Halluin, à François Massy, 43 ans, sans profession ni domicile fixes, déjà titulaire de 21 condamnations. — Camille Vandenbos, étant ivre, dimanche dernier à Halluin, a injurié et menacé le garde : 4 mois de prison et 5 fr. d'amende.

—— André Maître, 18 ans, bâcleur à Armentières, fraude de 17 kilos de café vert, dans la nuit du 22 au 23 juin, vers onze heures et demie du soir, à Tourcoing, près de la Croix-Rouge : deux mois de prison et 500 fr. d'amende. — J.-B. Demesmacker, 18 ans, journalier, un mois de prison pour coups à Adèle Vancoppenolle, cabaretière à Lys-lez-Lannoy. — Alphonse Leroy, 31 ans, maçon à Pérenchies, coups et blessures, quinze jours de prison. — Jules Delvallée, 16 ans, a été vu par le garde-chasse Macaux, à Cysoing, tendant des lacets ; il est remis à ses parents, en raison de son jeune âge et du peu de gravité de l'affaire. — Achille Vandenberghe, 53 ans, fondeur à Bruxelles, a été arrêté ces jours derniers à Roubaix, pour fraude ; il est, en outre, sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion en date du 16 septembre 1896 ; pour ce délit de rupture de ban, il encourt à nouveau trois mois de prison. — Pour ivresse en récidive correctionnelle, six jours de prison à Alfred Lesage et à Henri Meersman.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 28 juin 1906

Présidence de M. DASSONVILLE, président.

A PROPOS D'UN FEU D'ARTIFICE. — Nous avons signalé, il y a huit jours l'instance en dommages-intérêts intentée par Mlle Lorel, 16 ans, couturière à Lille contre la Ville de Lille et contre M. de Bar, artificier à Marcq-en-Barœul. Mlle Lorel reçut dans l'œil la baguette brûlante d'une fusée ; l'œil fut complètement perdu.

Le Tribunal a admis la responsabilité. Il pose d'abord le principe : « que la faute n'existe pas si les conséquences du fait dommageable étaient en dehors de toute prévision humaine, le dommage ainsi causé l'ayant été par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure » ; mais il n'en est pas ainsi dans l'espèce actuelle.

« Attendu que la Ville, aussi bien que l'artificier, n'ignoraient point que les fusées, même tirées normalement, pouvaient en très grand nombre tomber en dehors de la zone de protection qui était de 50 mètres et mettre le feu aux édifices voisins ou blesser des spectateurs ; qu'en ne prenant pas les précautions nécessaires pour prévenir les dangers que ces sortes de réjouissances publiques font courir par leur nature même aux personnes et aux propriétés, la Ville a commis une faute qui l'oblige à réparer le dommage causé... »

Mlle Lorel obtient une somme de 5,000 francs que la Ville de Lille lui paiera, mais que M. de Bar, en fin de compte, remboursera à la Ville.

Cette décision est extrêmement intéressante pour les communes qui ont l'habitude de tirer des feux d'artifice les jours de fêtes publiques.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les faux bijoux

La Cour d'appel de Douai, chambre des appels correctionnels, a confirmé avec des attendus très sévères la sentence, prononcée par le Tribunal de Lille en date du 11 mai, condamnant à six jours de prison avec sursis et 250 francs de dommages intérêts le sieur Mangez, de la maison Gooman et Mangez, rue Faidherbe, à Lille, qui avait vendu le 30 janvier 1906, à un consommateur du Café Jean, à Lille, une bague qualifiée rubis et brillants, bague qui, d'après expertise, ne vaut pas plus de 80 francs. Me Guy de Pavis assistait Mangez.

La partie civile était représentée par Me Brackers d'Hugo, de Lille, et la Chambre syndicale des Bijoutiers du Nord par Me Dubron, de Douai.

M. Vibert, qui préside, fait remarquer qu'il n'est pas d'usage qu'un négociant sérieux aille de café en café offrir des bijoux, que de plus le fait d'avoir mis une bague neuve dans un écrin usagé indique bien l'intention qu'avait Mangez de faire croire à son acheteur qu'il n'agissait véritablement d'une occasion, et que, comme il le disait, il ne vendait à ce prix que pour pouvoir faire face à une échéance.

CONCERTS ET SPECTACLES

TOURCOING. — *Les concerts d'été.* — Le concert de jeudi soir, donné sur le kiosque de la Grand'Place par l'Harmonie de la Croix-Rouge, avait attiré, en raison de la température très douce, un public particulièrement nombreux. Le concert a été très brillant. L'harmonie de la Croix-Rouge a joué divers morceaux qui ont été très applaudis, notamment une fantaisie sur *Si j'étais Roi*, d'Adam et *Wilhelmina*.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Trouvailles.* — M. Sagnier, 17, rue Saint-Paul, à Croix, a déposé au bureau central de police un chapeau d'essieu en cuivre (marque Debrauwère), trouvé rue de la Vigne. — M. Paul Nivesse, rue Chanzy, a trouvé, Grande-Place, un couteau de cuisine.

ROUBAIX. — *127e section des Prévoyants de l'Avenir.* — Dimanche, de 10 h. du matin à midi, à l'hôtel des pompiers, recette des cotisations. Inscription des nouveaux sociétaires, ainsi que pour l'orphelinat, la caisse de remboursement en cas de décès et la Colonisation française.

—— *La Roubaisienne.* — La répétition générale, pour la fête de nuit de l'*Employé*, aura lieu dimanche sur le podium du square Pierre-Catteau. Réunion au local à 10 h. 1/2.

—— *Fanfare de trompettes l'« Ancienne ».* — Réunion au Café Geysen, rue du Grand-Chemin, 91, samedi à 7 h. 45 du soir.

—— *Les Amis Réunis de l'Epeule.* — Répétition samedi à huit heures et demie.

—— *Anciens Elèves de l'Institut Turgot.* — La réunion générale aura lieu dimanche à 10 h. 1/2 à l'Institut Turgot. Ordre du jour : 1. Rapport du secrétaire ; 2. Situation financière ; 3. Souscription à l'excursion du 22 juillet. — A l'issue de la réunion, il y aura une tombola gratuite pour les membres présents. Le premier lot sera une inscription gratuite à l'excursion.

WATTRELOS. — *Club des Rigolos de la Housarde.* — Réunion générale vendredi soir à 8 h. 1/2 au local, chez M. Clément Hellumier, au Gesquier.

WATTRELOS. — *Contrairement* à ce que nous avons annoncé, la répétition de la Musique municipale aura lieu samedi, comme d'habitude, et non vendredi.

HAUSSIMONT. — *La société la Franco-Belge* tiens sa première sortie dimanche prochain. Réunion au local à la *Correspondance*, à 6 h. du matin.

TOURCOING. — *Fanfare « Les Amis Réunis ».* — Ce soir, répétition générale à 8 h. 1/2.

AU SANS RIVAL 55, rue Ide Mouvaux ROUBAIX

(5 minutes de la gare — Arrêt du tramway)

Deuil en 10 heures. -- Location de Châles

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

D. L. S. D. — Non, mais la mairie pourrait peut-être intervenir pour vous ; adressez-vous aussi au Bureau de Bienfaisance. —— *Une désespérée. M. D. 302.* — Munissez-vous de votre acte de naissance ; faites au besoin un changement de résidence. Voyez un avocat pour la séparation. —— *Un vieux père.* — Oui ; voyez à la mairie pour les applications dans chaque commune. —— *E. V.* — 1° Nous vous avons répondu de vous adresser au greffe du Tribunal civil de l'arrondissement où est situé votre lieu de naissance ; ce n'est pas le préfet ; joignez-y le coût de l'acte (environ 2 francs) et un timbre pour la réponse ; 2° Si par exemple vous avez payé avant, s'il n'y a pas prescription, etc., etc. Vous ne pouvez pas vendre votre part dès maintenant. —— *G. C. P.* — Au secrétariat du Conseil des prud'hommes. —— *Un Roubaisien du Pile.* — Oui, la patente la plus forte est seule appliquée quand les deux industries s'exercent dans les mêmes locaux. —— 33, *Basse-Masure.* — Oui, s'il y a des enfants ; mais il faudra sans doute un nouveau jugement. —— *Une lectrice assidue à L. L.* — Oui, pour cela s'entendre avec le percepteur. —— *A. B. E.* — De trois mois à deux ans de prison, mais le tribunal peut substituer l'amende à la prison.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

La Maison Paul Planquart-Benoist, 18, place de la Liberté, Roubaix, pour cause d'exploitation d'un de ses nouveaux brevets, met en vente pendant un mois à des prix exceptionnels de bon marché, tous les chauffe-bains actuellement en magasin des maisons Porcher, Vandenborght, Leclercq, etc... Salle de bains complète, compris baignoires, chauffe-bains et robinets depuis 150 francs. 5781

CHEMIN DE FER DU NORD

La Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en marche, le dimanche 1er juillet, un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits de Tréport à Dunkerque, *viâ Eu, Abbeville, Saint-Pol, Béthune.*

Des trains spéciaux seront faits au départ d'Ault, Onival et de Doullens pour permettre aux habitants de ces localités de profiter de ce train.

Départ du Tréport à 6 heures 30 matin, arrivée à Dunkerque à 10 h. 58.

Au retour, départ de Dunkerque à 7 h. 25 soir, arrivée au Tréport à minuit 05.

Consulter les affiches pour le détail des horaires et des prix.

A titre de PRIME EXCEPTIONNELLE le « Journal de Roubaix » offre à ses lectrices trois bien jolies choses :

1. Un superbe petit sac, imitation maroquin, intérieur garni d'un flacon et d'un gentil petit porte-monnaie. Prix : **1 fr. 75**
2. Un élégant petit sac de dame, grain long. Prix : **2 fr. 75**
3. Un porte-cartes, avec garniture nickelée. Prix : **0 fr. 65**

Ces objets fabriqués spécialement pour le « Journal de Roubaix » sont vendus moitié prix de leur valeur. 5110

NORD

UN DERAILLEMENT A LEFOREST. — Vers six heures vingt du matin, le tender et le tourgon de tête du train 7310, allant de Choques à Cambrai, ont déraillé en gare de Leforest, à la jonction 6-8, au cours d'une manœuvre. Tout se borne à des dégâts matériels. Un service de pontage a été établi pour les trains venant de Lille et, à sept heures vingt, le service normal était rétabli.

Les kermesses de l'arrondissement de Lille

1er JUILLET. — Moulins-Lille, Illies, Linselles, Lomme, Annœullin, Ascq, La Bassée, Le Maisnil, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Sainghin-en-Weppes, Santes, Verlinghem.

8 JUILLET. — Saint-André-Lille, Saint-Maurice-lez-Lille, Annappes, Comines, Erquinghem-sur-la-Lys, Fromelles, Vendeville, Willems.

15 JUILLET. — Saint-Michel-Lille, Haubourdin, La Madeleine-lez-Lille, Neuville-en-Ferrain, Pérenchies, Thumeries.

22 JUILLET. — La Madeleine-Lille, Fâches-Thumesnil, Phalempin.

29 JUILLET. — Tourcoing.

BELGIQUE

LETTRE DE BRUXELLES

La mise en vigueur de la loi sur le repos dominical. Comment fut préparée la réforme. — La portée de la loi. — Autour des arrêtés royaux d'application

(*D'un correspondant particulier.*)

Bruxelles, 28 juin.

Au mois de juillet entre en vigueur la loi sur le repos hebdomadaire, fruit d'une longue et lente élaboration législative, qui n'a pas duré moins de dix ans. Il y a près de vingt ans qu'a commencé en notre pays le mouvement d'opinion réclamant pour les travailleurs et employés, la liberté du dimanche, mouvement qui s'inspirait non de préoccupations confessionnelles, mais d'une pensée sociale. Socialistes et catholiques étaient d'accord pour demander que le jour du repos fût fixé au dimanche. Même beaucoup de libéraux, parmi ceux qui se consacrent à l'étude des problèmes économiques, firent campagne dans le même but et figurèrent, à ce titre, dans les comités de propagande. Ils ne changèrent leur fusil d'épaule que du jour où les partisans du repos dominical, découragés par l'échec de leurs appels à l'initiative privée, se furent prononcés carrément pour l'intervention législative.

⁂

Ce n'est point « ab irato » que la réforme fut adoptée. Conformément à la méthode mise en honneur par Le Play et son école, le gouvernement ordonna dans tout le pays une vaste enquête administrative, qui explora toutes les professions manuelles, toutes les industries, tous les recoins du commerce, et dont les résultats furent condensés en trois gros volumes édités par l'Office du Travail.

En même temps plusieurs professeurs d'université et de hauts fonctionnaires reçurent mission d'aller étudier sur place le repos dominical en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Suisse. Les rapports de ces envoyés furent publiés également. Puis on convoqua le Conseil supérieur du Travail, en vue de fournir un avant-projet que le gouvernement pût utiliser pour la formule législative de la solution. Le Conseil supérieur du Travail, composé à la fois d'économistes en renom, de fonctionnaires, de sommités industrielles et commerciales, et de quelques délégués ouvriers, discuta d'une manière approfondie la question, puis rédigea un projet qui donnait pleine satisfaction à tous les partisans du repos dominical, catholiques, libéraux et socialistes.

Mais, dans l'entretemps, les adversaires de l'intervention légale n'étaient pas demeurés inactifs, et ils avaient réussi, d'abord, à rallier sous leur drapeau la plupart des associations commerciales, ensuite, à peser sur le gouvernement lui-même, qui refusa de s'approprier le projet du Conseil supérieur du Travail. Ce projet fut repris par l'initiative parlementaire, et le gouvernement en déposa, sous forme d'amendements, un tout autre, qui fut vivement battu en brèche pour cause d'insuffisance.

Après de longs débats, on tomba d'accord sur un texte qui atténuait notablement la réforme proposée par le Conseil supérieur du Travail, mais qui, cependant, pourvu qu'il soit appliqué loyalement, permet de donner satisfaction aux griefs les plus sérieux. Au vote, M. de Smet de Naeyer, chef du gouvernement, déclara s'abstenir.

⁂

Pour résumer en quelques mots la portée de la réforme, disons que la loi interdit d'employer au travail industriel ou commercial, plus de six jours par semaine, des personnes autres que les membres de la famille du chef d'entreprise habitant avec lui et ses domestiques. Le jour du repos est le dimanche.

Echappent à cette interdiction les entreprises de transport par eau, de pêche, de foire, les travaux urgents, la surveillance des locaux, les travaux de nettoyage, de conservation, de réparation.

Ne peuvent réclamer qu'un jour de repos sur quatorze, les employés et ouvriers des industries ou commerces alimentaires, des restaurants, débits de boissons et de tabac, des pharmaciens et établissements analogues, des bains publics, des entreprises de journaux et de spectacles publics, des entreprises de location, d'éclairage, d'électricité, de transport, de placement et, en général, toutes industries dans lesquelles le travail, à raison de sa nature, ne souffre aucun retard.

Ce repos d'un jour sur quatorze ne doit pas être *nécessairement fixé au dimanche.*

⁂

Les exceptions peuvent être étendues à d'autres catégories par arrêté royal, moyennant consultation de certains organismes professionnels que la loi désigne.

La question est de savoir si le gouvernement fera usage de cette faculté et dans quelle mesure. Les « manchestériens » — c'est ainsi qu'on appelle chez nous les adversaires des réformes sociales législatives, — travaillent à pousser le ministre compétent dans la voie des exemptions à outrance. Les socialistes, avant même que le gouvernement se soit prononcé, prédisent déjà qu'il cèdera aux exigences du capitalisme. Quant aux catholiques, ils expriment le vœu que M. Francotte sache résister aux suggestions doctrinaires et s'inspirer des nobles exemples de fermeté légués par feu M. Nuyssens, le premier ministre du Travail, dont tous les ouvriers et tous les démocrates catholiques vénèrent la chère mémoire.

LES SYNDICATS CHRETIENS A TURNHOUT. — On avait signalé déjà l'activité des socialistes dans ces contrées, où ils créent partout des syndicats soi-disant neutres. Dès que ces unions professionnelles sont fondées, les membres reçoivent en lecture les journaux et revues socialistes.

En présence de ce mouvement menaçant, il a été décidé d'établir des unions professionnelles dans toutes les communes de l'arrondissement.

Dans une réunion tenue sous la présidence d'une haute autorité à laquelle assistaient plusieurs notabilités, on a résolu de travailler à l'extension des syndicats chrétiens en Campine.

POUR LES SURVEILLANTS DES PRISONS. — Les surveillants des prisons réclament une amélioration de leur sort. Ils font valoir que par suite des augmentations successives des retenues qu'on leur fait subir et qui atteignent aujourd'hui 6 %, et par la suppression de l'allocation de 150 francs pour indemnité de logement, leur traitement est inférieur actuellement à ce qu'il était en 1886. Après douze années de services, un surveillant de 1re classe gagne moins aujourd'hui qu'au jour de sa nomination.

LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Le Roi vient de signer l'arrêté instituant le Conseil supérieur de l'enseignement technique. Ce Conseil sera chargé de donner son avis sur toutes les questions intéressant l'organisation et le développement de cet enseignement.

Le nouvel organisme a pour président M. Gustave Francotte, ministre de l'Industrie et du Travail. M. le baron Descamps, sénateur, est nommé vice-président ; M. Mommaert, directeur au ministère du Travail, est nommé secrétaire ; il aura pour collaborateurs, en qualité de secrétaires-adjoints, MM. Wicot, chef de division, et Banneux.

GILLY

UNE FILLETTE ÉTRANGLÉE

On commençait à s'émouvoir, à Gilly, mercredi après-midi, de la disparition d'une fillette de onze ans, Joséphine Hendrickx, dont les parents habitent rue du Nord, 30. On apprit bientôt que la nuit précédente, vers une heure du matin, un ouvrier avait vu la jeune fille en compagnie d'un inconnu, se diriger vers le bois de Soleilmont, le bois auquel l'affaire Van Rillaert (assassinat de deux fillettes) donna jadis une triste célébrité.

La police et la gendarmerie se mirent à battre le forêt ; de leur côté, quelques habitants de Gilly, apparentés à la famille Hendrickx, se joignirent aux recherches : ils prirent avec eux un petit caniche, le chien préféré de la disparue, auquel ils commandèrent de chercher sa maîtresse. L'animal éventa plusieurs pistes, puis sa silhouette blanche s'éloigna dans la direction du bois de Soleilmont où il ne s'arrêta, en poussant des appels douloureux, que devant le cadavre de Joséphine Hendrickx.

Le corps de la morte portait au cou des traces de strangulation.

Par les soins des deux gendarmes, Duquesne et Renard, le cadavre a été transporté à la maison paternelle tandis que les parents, espérant toujours retrouver leur fille vivante, fouillaient le bois de Soleilmont sans soupçonner la tragique vérité !

Nouveaux détails. — Un individu âgé d'environ 45 à 50 ans, avait été vu avec la petite Josephine Hendrickx, dans le sentier derrière le château Maudron et Pirmez entre Runsart et Gilly ; il était vêtu d'un bourgeron de mineur. Cet individu avait décidé la fillette à le suivre, en lui promettant 20 centimes.

Il l'attira dans un champ de seigle, la maltraita odieusement et, comme la pauvre petite résistait, il l'étrangla. Voyant que Joséphine Hendrickx vivait encore, il lui porta vingt-cinq coups de picot de mineur, l'atteignant au sein droit, à la tête et aux reins. Puis il l'emporta à 50 mètres du lieu du crime.

La malheureuse enfant portait à manger à un pensionnaire de sa mère, veuve et remariée, travaillant à la verrerie des Hamendes.

PLAGES FRANÇAISES

Le **JOURNAL DE ROUBAIX** est en vente à :

DUNKERQUE, chez M. Neerman, libraire.

MALO, au vendeur de la plage.

BOULOGNE, chez M. Chiraux, libraire et à la Bibliothèque de la gare.

WIMEREUX, chez M. Calain, libraire.

PLAGES BELGES

OSTENDE, chez Mme Daniels Dubar, libraire, 31, rue de la Chapelle ; Mlle De Lannoy, 73, rue de la Chapelle ; M. Pauwels, vendeur à la gare.

WENDUYNE, chez M. Dechesne, libraire.

HEYST, au kiosque de la Presse catholique et à M. Danster, libraire.

LA PANNE, aux vendeurs de la plage ; chez M. Jubé, Villa Mozart.

BLANKEMBERCHE, aux vendeurs de la plage.

OSTENDE Dimanche 1er juillet. Bénédiction de la mer.

Grandes festivités.

COURSES DE CHEVAUX. Illuminations. 5774d

Épicerie Félix Potin, Tourcoing

MENU DU SAMEDI 30 JUIN 1906

Téléphone 12.00

Bouchées financière	0 fr. 60
Langues de mouton sauce piquante	1 fr.
Sautés de veau Marengo	1 fr.
Navarin printanier	0 fr. 75

5782d

DEUTSE OST-AFRIKA LINIE

Service Postal direct toutes les quatre semaines pour Le Cap de Bonne-Espérance, Port-Elizabeth, East-London, Durban, Delagoa-Bay, avec escale à Las Palmas.

Prochains départs de *Boulogne-sur-Mer*, pour voyageurs seulement : *SS. Bürgermeister*, 5,900 tonneaux, 13 juillet 1906 ; *SS. Prinzregent*, 6,300 tonneaux, 10 août 1906.

S'adresser pour prix du passage en 1re, 2e et 3e classes, à : *MM. Hernu, Péron et Cie, Ltd*, Boulogne-sur-Mer. 4134

A LOUER

ATELIER POUR TISSAGE MÉCANIQUE

OU AUTRE INDUSTRIE

Il y aurait à volonté de la force motrice, du chauffage, de l'éclairage, et de l'eau. Centre de la Ville. S'adresser à M. Emile Degrave, usine du Coq-Français, rue du Tilleul, Roubaix. 1014

LA VIE SPORTIVE

Cyclisme

La grande fête cycliste internationale de Tourcoing (8 et 9 juillet)

La manifestation cycliste organisée par le *Nord-Touriste* à l'occasion de l'Exposition de Tourcoing pour les 8 et 9 juillet, a soulevé un énorme intérêt parmi tous les pédaleurs belges et français et l'on s'attend, notamment pour le dimanche 8 juillet, à une énorme affluence de cyclistes à Tourcoing.

Il n'y aura pas moins d'une centaine de sociétés dont près d'une vingtaine de fanfares cyclistes et sections de trompettes, ce qui représentera un effectif total d'environ 4,000 cyclistes. On peut déjà se rendre compte du coup d'œil pittoresque et original qu'offrira un semblable cortège et du succès qu'il va obtenir.

ROUBAIX-AUTOMOBILE J. VLIEGHE, 49, r. des Fabricants. Tél. 604. Location d'automobiles. Stock Continental.

NORD-TOURISTE. — Le Comité directeur du *Nord-Touriste* nous prie de rappeler aux Comités de sections de cette grande association régionale de tourisme, ainsi qu'à tous